

Lille, le **20 NOV. 2024**

Bureau du Diplôme national du brevet
Affaire suivie par :
Aurélia IVANOWITZ, cheffe de bureau
Tél : 03.28.37.15.30
Charlotte KUCHARSKI, gestionnaire
Tél : 03.28.37.15.35
Mél : ce_dec23@ac-lille.fr

La Rectrice de région académique
Rectrice d'Académie
Chancelière des universités

à

Emmanuel HAUCHARD, Directeur du CASNAV
Tél : 03.28.38.96.30
Mail : ce.casnav@ac-lille.fr

Mesdames et Messieurs les chef(fe)s d'établissement
présentant des candidats au diplôme d'étude
en langue française

144 rue de Bavay
BP 709
59000 Lille

Objet : Diplôme d'études en langue française – candidats scolaires session 2025
Annexe : tutoriel sur les modalités d'accès GAEL

La présente circulaire précise les modalités académiques d'inscription au diplôme d'études en langue française (DELF) pour les candidats scolaires au titre de la session 2025, pour les niveaux A1, A2 et B1.

1. Conditions d'inscription

L'inscription au DELF scolaire pour les niveaux A1, A2 et B1 est ouverte à tout élève allophone nouvellement arrivé (EANA), scolarisé dans le second degré. Est considéré comme EANA tout élève scolarisé en France depuis moins de 12 mois.

Par mesure dérogatoire, tout EANA scolarisé depuis septembre 2023 ou tout EANA-NSA (non ou très peu scolarisé antérieurement) scolarisé en France depuis septembre 2022 sera autorisé à s'inscrire au DELF, à l'exception des élèves étrangers accueillis pour l'année scolaire dans le cadre d'un échange international.

Je tiens à vous préciser qu'il n'y a pas de condition d'âge pour s'inscrire au DELF. Cependant, sous réserve de remplir les conditions évoquées ci-dessus, le candidat doit obligatoirement être scolarisé dans un établissement du second degré et ne peut se présenter qu'à un seul niveau d'examen par année scolaire.

Pour les élèves inscrits dans un parcours de formation certifiante, il importe de prioriser l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire, notamment pour les élèves ayant déjà obtenu un niveau de DELF lors d'une session précédente.

Le niveau A1 est destiné exclusivement aux EANA-NSA.

Le niveau A2 est destiné à tous les EANA.

Le niveau B1 est destiné exclusivement aux EANA nés avant le 01/01/2011 (classe d'âge 3^{ème} et lycéens).

2. Modalités d'inscription

Le registre des inscriptions des candidats sera ouvert du :

lundi 13 janvier 2025 à 9 heures au vendredi 31 janvier 2025 à 17 heures.

Aucune inscription ne sera acceptée au-delà de cette date.

Les inscriptions s'effectueront par internet par l'application nationale GAEL.

a) pour les établissements ayant déjà inscrit des élèves au DELF scolaire sur la plateforme GAEL

Vous disposez d'un profil pour vous connecter sur la plateforme et vous pouvez par conséquent inscrire directement vos élèves en suivant le mode opératoire précisé dans le tutoriel joint.

b) pour les nouveaux établissements inscrivant des élèves au DELF scolaire pour la première année

Les chefs d'établissement doivent de se faire connaître auprès du bureau de gestion (DEC 23), par courriel à l'adresse suivante : ce_dec23@ac-lille.fr.

Vous recevrez une invitation pour créer votre profil et vous connecter sur la plateforme GAEL. Une fois le profil créé, vous pourrez inscrire directement vos élèves en suivant le mode opératoire décrit dans le tutoriel joint.

J'attire votre attention sur le fait que les élèves inscrits en unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) seront inscrits directement par l'établissement dans lequel le soutien linguistique est assuré.

La saisie des candidatures relève de votre responsabilité. Je vous remercie de vous assurer que les données relatives aux inscriptions (civilité, nom, prénom, date, lieu et pays de naissance) ont bien été vérifiées par le candidat ou son représentant légal en vous appuyant le cas échéant sur l'une des pièces suivantes : copie de la carte nationale d'identité, du passeport, d'un titre de séjour ou d'un extrait d'acte de naissance. **Il est impératif d'accorder la plus grande attention à l'exactitude des données saisies lors de l'inscription. Ces données seront, en effet, utilisées pour l'édition automatisée des diplômes.**

L'ensemble des vérifications devra être effectuée par vos soins, entre le lundi 3 février et le vendredi 7 février 2025 en vous aidant des attestations d'inscription mises à votre disposition dans votre espace établissement de l'application GAEL.

J'attire votre attention sur ces délais contraints imposés par le calendrier des vacances scolaires.

3. Calendrier de la session

| | |
|--|--|
| Inscription des candidats | Du lundi 13 janvier 2025 au vendredi 31 janvier 2025, sur la plateforme GAEL |
| Date limite de vérification des candidatures | Du lundi 3 février 2025 au vendredi 7 février 2025, sur la plateforme GAEL |
| Date des épreuves collectives | Jeudi 15 mai 2025 |
| Date des épreuves individuelles | Du lundi 19 mai 2025 au vendredi 06 juin 2025 |

4. Convocation des candidats

Les établissements, centres d'épreuves, devront éditer et transmettre les convocations aux intéressés. Les candidats passeront les épreuves écrites et orales dans un centre d'examen dont l'adresse sera indiquée sur la convocation.

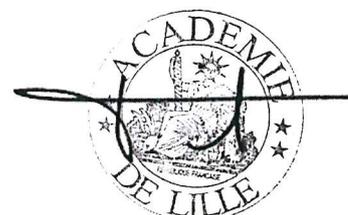
5. Désinscription des candidats

Il est vivement conseillé de signaler le nom des candidats ne souhaitant plus se présenter à l'examen. Un courriel pourra être envoyé à tout moment au bureau en charge de la gestion du diplôme (DEC23).

6. Délivrance du diplôme

À l'issue du jury de délibération, les attestations de réussite à l'examen seront directement accessibles par l'application GAEL. Les diplômes définitifs, édités par France Éducation International, vous seront adressés en septembre 2025.

Je vous remercie de votre collaboration et de votre implication dans l'organisation de ces épreuves.



Valérie CABUIL